INDAL TA 400

1 - DESCRIPTION

Produit détergent alcalin désinfectant développant du chlore actif utilisable pour le nettoyage du matériel dans les industries alimentaires.
La combinaison d'une base alcaline et d'hypochlorite de soude permet un bon effet de nettoyage par saponification et oxydation des salissures. Le produit est utilisable en circuits sans problème de formation de mousse.
Le produit possède un pouvoir anti-tartre.
INDAL TA 400 ne contient pas de phosphates.

2 - CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Présentation : liquide limpide jaune
Nature du produit : alcalin chloré
Densité à 20°C : 1,21 ± 0,02
pH à 0,5 % : 12,5 ± 0,2
Matière active : Hypochlorite de sodium en chlore actif à 54gr/l

3 - DOMAINES D'APPLICATION et MODE D'EMPLOI

L'INDAL TA 400 est prévu pour une utilisation en circuits et en tunnels dans le secteur agroalimentaire : Industrie laitière, Industrie des boissons, Industrie de la viande et de la pêche.

Paramètres	En circuit	En lavage manuel
Concentration	0,5 à 2 %	25 à 40 °C
Température	40 à 70°C	2 à 3 %
Temps de contact	à définir selon la procédure de nettoyage	

Ne pas utiliser sur les alliages et métaux légers.

Conformément à la législation en vigueur tout produit détergent doit être rincé obligatoirement à l'eau potable.

Le choix d'une méthode, la mise en place et le suivi de l'utilisation de l'ensemble de nos produits détergents, détartrants, désinfectants, sont assurés par nos technico-commerciaux. N'hésitez pas à nous consulter.

4 – RESULTAT SELON LES NORMES

NF EN 1276	Souches bactériennes :	Activité bactéricide
Méthode : *5 mn à 20°C* *Substance interférente :* *Albumine bovine 3g/l* *(condition de saleté)*	Escherichia coli CIP 54.127	**à 0.5% (v/V)**
	Pseudomonas aeruginosa CIP 103.467	**à 0.5% (v/V)**
	Staphylococcus aureus CIP 4.83	**à 2.5% (v/V)**
	Enterococcus hirae CIP 58.55	**à 2.5% (v/V)**

5 - METHODES DE CONTROLES

Contrôle de la concentration : méthode MA06
Contrôle de la teneur en chlore actif : méthode MA14.
Nos technico-commerciaux sont à votre disposition pour les méthodes de contrôle.
Le produit peut être dosé par conductivité. Nous sommes à votre disposition pour vous indiquer les valeurs de référence.

6 - CONDITIONNEMENT

Type	Poids	palettisation
Jerrican orange	10 kg	100
Jerrican orange	24 kg	48
Jerrican bleu	60kg	18
Fût	200 kg	4
GRV prêté	1000 kg	/
IBC	1100 kg	/

7 – PROPRIETES PARTICULIERES

La spécialité est homologuée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche sous le n°9000682 à la dose de 2.5 %.

Produit biocide :
TP3 : produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire.
TP4 : désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Ce produit est conforme à l'arrêté du 21/10/75 relatif au nettoyage du matériel pouvant entrer au contact des denrées alimentaires. Ces constituants sont dans la liste de l'arrêté du 8 septembre 1999.
Ce produit est conforme au règlement (CE) N° 834/2007 relatif à la production biologique
La DCO est de 6 mg/g, et la teneur en P2O5 de 0,26 %.

8 - SECURITE

USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL

8-1 Manipulations

Prévoir un point d'eau sur les lieux d'utilisation
Le produit étant corrosif, manipuler avec précaution.
Se référer à l'étiquette ou la FDS

8-2 Stockage

La DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale) est de 6 mois.
Stocker dans son emballage d'origine, à l'abri des courants d'air.
Prévoir une zone en rétention, ou des matériaux absorbants en cas de fuite.

8-3 Consignes de sécurité

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. De façon générale, ne jamais mélanger deux produits de nettoyage, notamment sous leur forme concentrée.

9 – TRAITEMENT DU PRODUIT ET SON EMBALLAGE

9-1 produit

Elimination en tant que déchet dangereux : DIS 06-13-01

9-2 Emballage

Sans rinçage : Elimination en tant que déchet dangereux : incinération, DIS 15.01.10
Avec rinçage : au minimum 2 fois 1/10 du volume du contenant
Possibilité de réutiliser l'emballage jusque sa Date Limite d'utilisation (5 ans) ou élimination après rinçage en tant que déchet non dangereux : DIB 15-01-02